

Suivi des questions du CA du 30 juin 2021

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
1	2021-06-29	Richard	Marenger		Bonsoir . J'aimerais savoir si une date est prévue pour le début des travaux pour les entrées d'eau en plomb sur la rue De Biencourt entre Laurendeau et Eadie . L'inspecteur nous avait dit que le tout débiterait en juin et il serait important d'avoir un échéancier pour prévoir l'agenda des vacances d'été . Merci	BD : travaux pas encore débuté. Réunion de démarrage sans la première semaine de juillet. Échéancier dans la semaine du 12 juillet. Suivi sera effectué à ce moment là.		
2	2021-06-29	Sylvie	Gagnon	maison située au 971 rue Brennan	En permettant la construction de tours à condos sur la rue Wellington, la ville n'a pas évalué les impacts que la hauteur des nouveaux édifices auraient sur les bâtiments existants. Ce faisant, elle m'a isolé complètement de tout accès à un système de télécommunication adéquat. Le seul moyen que j'avais de capter des ondes pour la télévision était par satellite. Ces ondes sont désormais bloquées par les nouvelles tours. Je n'ai pas accès non plus à l'internet haute vitesse qui m'aurait permis de regarder la télévision en ligne. Aucune compagnie de cablo-distribution n'accepte de me fournir le service car la construction des infrastructures serait trop dispendieuse. Tant qu'à elle, la Commission des services électriques de Montréal refuse de construire le réseau sans avoir reçu une demande d'une compagnie de câble au préalable. Pourriez-vous réparer les torts causés par la nouvelle construction en demandant à la CSEM de construire l'infrastructure nécessaire pour m'alimenter ?	BD : télécommunications sont de compétence fédérale. Ville de Montréal gère ententes pour le mobilier urbain. Suivi sera fait auprès de la CSEM		
3	2021-06-29	Sophie	Brunswig		Madame, Monsieur, Je souhaite m'exprimer aujourd'hui à propos du sujet sensible des prélèvements forcés d'organes sur les pratiquants de Falun Gong, orchestrés par le parti communiste chinois depuis 1999, tout ceci à des fins lucratives et dans un silence quasi total. Plusieurs pays ont renforcé leur législation pour prévenir leurs citoyens de ne pas se rendre à l'étranger afin de recevoir un organe illicite. Le Canada est également en voie d'adopter un tel projet de loi. Je suis convaincue que le soutien que les villes peuvent apporter en adoptant une résolution en ce sens aidera grandement le Canada à adopter le projet de loi S-204 à la Chambre des communes. Ce projet de loi est d'une grande importance et peut sauver des milliers de vies Tout soutien de votre part peut faire la différence. Je vous remercie!	BD : merci de nous exposer cet état de fait. Préservation des droits et libertés est un enjeu important à la VdM. Lien avec le bureau des affaires internationales qui est en relation avec le gouvernement fédéral.		
4	2021-06-29	Ramiro	Coloma		Bonjour, Je suis très inquiet de voir l'inaction de nos politiciens quant aux abus concernant les droits de la personne commis par le Parti communiste chinois en Chine continentale. Plusieurs de mes voisins chinois vivant dans l'arrondissement ont même peur de poser la question du fait des liens politiques étroits entre ce gouvernement totalitaire et nos élus locaux, régionaux et/ou nationaux. Quand est-ce que le conseil compte se prononcer de façon claire et directe à propos de ce sujet en vue de rassurer les nouveaux immigrants chinois de notre arrondissement ? Plusieurs d'entre eux sont des réfugiés qui craignent encore la persécution même en sol Canadien. Est-ce que le conseil pourrait manifester son positionnement face à l'influence grandissante du Parti communiste chinois dans notre région, de sorte que la population puisse savoir si le sujet des droits de la personne en Chine leur tient à cœur ? Merci.	BD: suivi avec le Bureau des relations internationales. Respect des droits de la personne est très important pour la VdM.		

Suivi des questions du CA du 30 juin 2021

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
5	2021-06-30	Frédéric	Bastarache-Ouellette	Consultant en patrimoine industriel	<p>Bonjour chers membres du conseil,</p> <p>Je vous écris cette question afin d'aborder le dossier du 1600 Wellington à l'effet de dire que Ray-Mont Logistics a demandé un permis de démolition à l'endroit de l'immeuble. Il faut se rappeler qu'il s'agit du dernier témoin des entrepôts/transit de fruits et légumes de Pointe-St-Charles, adossés au réseau ferroviaire du secteur. Il faut également se rappeler le caractère voyou de cette entreprise avec les démolitions illégales à l'intersection Bridge/Wellington. Que compte faire l'arrondissement pour préserver l'immeuble et envoyer un message clair à l'entreprise qui possède une moralité discutable sur le plan de ses agissements. J'invite le conseil à voir ce qui se passe dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur l'ancien site de la Canadian Steel Foundries par rapport au futur du site et l'attitude corporative. En vous remerciant pour vos éléments de réponse. Sud-Ouestement votre !</p>	AMS : CEDD a décidé d'autoriser la démolition du 1600, Wellington.	DAUP	<p>Approbation de la demande de démolition lundi dernier par le CEDD.</p> <p>Si une demande d'appel est déposée, le conseil devra décider si elle confirme ou infirme la décision du CEDD.</p> <p>Résumé des Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bâtiment est situé sur le même site que le 500, Bridge, démolit en 2013, identifié comme édifice industriel d'int. patrimonial de valeur exceptionnelle au PU. (Il s'agit d'un dossier en litige)</li> <li>- le bâtiment n'a pas bénéficié de l'entretien requis de la part du propriétaire, comme le prescrit Règlement sur l'entretien des bâtiments</li> <li>- entre 1964 et 1981, le bâtiment a subi de nombreuses modifications qui ont altéré ses caractéristiques, son implantation et son intégrité</li> <li>- la structure, les parements et la toiture du bâtiment doivent être remplacés, ce qui serait considéré comme une démolition</li> <li>- il y a eu 6 oppositions</li> </ul> <p>Les conditions liées à la décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démantèlement plutôt que démolition qui doit être documenté par relevé photographique. Copie à l'Arrondissement et à la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles.</li> <li>- Plan de disposition et de traitement des matériaux issus du démantèlement en considérant la possibilité de prendre contact avec des organismes locaux pour la réutilisation de certains matériaux.</li> <li>- Le projet de remplacement doit être approuvé avant l'émission du permis de démolition.</li> <li>- Délai de 24 mois.</li> </ul> <p>Les commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On déplore la perte des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le site, témoins de l'héritage industriel de la Pointe-Saint-Charles.</li> <li>- On se réjouit de l'ouverture du requérant pour l'aménagement d'une bande paysagère sur Wellington en recommandant fortement qu'elle permette la plantation d'arbres à grand déploiement à l'image de l'aménagement au sud du site.</li> <li>- On voudrait que Raymond propose un projet de commémoration pour cet ensemble d'intérêt patrimonial sur le site précédemment occupé par le 500, rue Bridge.</li> </ul>